

## CONTROLE TECHNIQUE : DES COMPETENCES A RENFORCER EN REPONSE A DE NOUVELLES OBLIGATIONS

**Le contrôle technique automobile s'impose à l'ensemble des véhicules de plus de quatre ans, tous les deux ans ou en cas de cession. Cette activité compte aujourd'hui près de 5 000 entreprises et plus de 11 000 salariés. L'augmentation du nombre de points de contrôle et le changement de posture du contrôleur technique font évoluer le métier et les activités. L'observatoire de l'ANFA, au travers d'une étude publiée en avril 2017, fait l'analyse de ces évolutions.**

- **Un marché et des activités en fort développement**

Le nombre de centres de contrôle technique a augmenté de 20 % en dix ans. En 2016, près de 25 millions de véhicules légers ont été contrôlés.

- **Réglementation, parc et immatriculations : trois facteurs influents**

La profession de contrôleur technique est très réglementée et s'exerce le plus souvent après une première expérience professionnelle dans le commerce et la réparation automobile. Afin d'harmoniser les contrôles techniques, une directive européenne modifie la posture du contrôleur technique : il ne constate plus uniquement le défaut mais doit désormais poser un jugement sur le niveau de dangerosité présent et futur. En France, le décret d'application prendra effet le 20 mai 2018.

La réglementation n'est pas le seul élément déterminant : la structure du parc automobile et des immatriculations de véhicules neufs et d'occasion, la hausse de la concurrence (web, low-cost...) et la diversification des activités impactent également l'activité du secteur.

- **L'emploi : 11 350 salariés dont 96 % sont en CDI**

L'emploi, stable depuis 2009, se caractérise par une majorité de postes au niveau agent de maîtrise. Le contrôle technique est un moyen intéressant pour des ouvriers expérimentés de la réparation automobile, de faire évoluer leur carrière vers un poste de responsable de centre.

- **La formation professionnelle, élément clé du métier de contrôleur technique**

**Trois formations certifiantes** permettent d'accéder à la qualification de contrôleur technique :

- Le titre professionnel Contrôleur technique automobile (pour le véhicule léger),
- Le certificat de qualification professionnelle (CQP) Contrôleur technique véhicules légers (VL),
- Le certificat de qualification professionnelle CQP Contrôleur technique poids lourds (PL).

La formation est aujourd'hui ouverte aux salariés ayant obtenu un diplôme de niveau V et deux ans d'expérience dans le commerce et la réparation automobile mais à partir de 2018 la réglementation imposera un niveau IV ou équivalent. Il est aussi possible d'obtenir la qualification de contrôleur technique par des formations non certifiantes validées par le Ministère en charge des Transports.

Une fois l'agrément obtenu, chaque contrôleur technique doit suivre une formation de 20 heures chaque année (35h en 2017 pour préparer au changement de réglementation).

Trois CQP (Contrôleur technique confirmé VL, Contrôleur technique confirmé PL et Chef de centre de contrôle technique) complètent le dispositif de formation permettant aux contrôleurs techniques une évolution de carrière.

[Lire l'étude de l'observatoire de l'ANFA](#)

### À PROPOS DE L'ANFA [WWW.ANFA-AUTO.FR](http://WWW.ANFA-AUTO.FR)

L'ANFA est l'organisme mandaté par les partenaires sociaux pour mettre en œuvre la politique nationale de formation de la Branche des Services de l'Automobile, par le développement et l'harmonisation de l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle, initiale et continue, tant au niveau national qu'au niveau régional. L'ANFA compte 10 délégations régionales offrant un service de proximité.

### LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANFA :

• 2 281 enseignants et formateurs formés - 929 tuteurs et maîtres d'apprentissage formés • 1 400 CQP délivrés par 275 jurys • 22 000 apprentis en formation • 43 CFA pilotes • 6 000 contrats de professionnalisation • financement de 118 530 actions de formation continue des salariés • 500 entreprises inscrites en GPEC